

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2019

Présence du Conseil Municipal :

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Président : Monsieur Gérald EYMARD, Maire

Secrétaire de Séance : Madame Catherine GOYON

L'an Deux Mille dix-neuf et le vingt-six septembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Charbonnières-les-Bains, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérald EYMARD, Maire.

Présence du Conseil Municipal :

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
EYMARD Gérald	X		
ROSSI Michel	X		
MORAZZINI Lina	X		
FORMISYN Pascal			Représenté par G. EYMARD
BERGASSE Béatrice	X		
AUJAS Nelly			Représentée par M. ROSSI
BAUDEU Thierry	X		
PLOCKYN Marianne			Représentée par L. MORAZZINI
BONNET Serge	X		
JACOB Jean-Luc	X		
ELMASSIAN Thierry	X		
JORDAN Françoise	X		
TRAPADOUX Marc			Représenté par F. JORDAN
DAVID Catherine			Représentée par J.L. JACOB
MOULIN Joëlle	X		
MICHEL Pierre-Etienne		X	
JARROSSON Pascale			Représentée par T. ELMASSIAN
GOYON Catherine	X		
VERGNE Valérie	X		
FONTANEL Maxence	X		
FONTANGES Séverine	X		
SAUZAY Laurent			Représenté par P. CHANAY
FAUSSILLON Karine			Représentée par S. FONTANGES
ARCOS Sébastien			Représenté par M. FONTANEL
CHANAY Patrick	X		
HUBERT Jean-Paul	X		
CARDINAL Sandrine	X		

Assistait également à cette réunion :

- Muriel RAVIER, D.G.S.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Gérald EYMARD revient sur le décès, ce jour, du Président Jacques CHIRAC et commence par faire un court rappel de la carrière de cet homme politique :

1967-1974 : Secrétaire d'Etat à l'Emploi. (Gouvernement Pompidou)
1974-1976 : Premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing
1976 : Fonde le parti RPR
1977 : Elu Maire de Paris
1981 : 1ère candidature à l'élection présidentielle
1981-1986 : Chef de l'opposition
1986-1988 : 1er ministre -1^{ère} cohabitation avec François Mitterrand
1988 : 2ème candidature à l'élection présidentielle,
1993-1995 : 2ème cohabitation avec François Mitterrand
1995 : Elu Président de la République (1er mandat 1995-2002))
2002 : Réélu Président de la République (2ème mandat 2002-2007)
2007 : Départ de l'Elysée après la passation des pouvoirs à Nicolas SARKOZY

Dans une attitude républicaine, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se lever et de faire une minute de silence.

A l'issue de cette dernière, l'ordre du jour de cette réunion est abordé.

▪ **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Catherine GOYON est nommée secrétaire de séance.

▪ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2019**

T. ELMASSIAN

Je n'avais pas compris pourquoi Gérald n'avait pas attendu que je sois présent lors du dernier Conseil Municipal pour parler et répondre à ma question sur le Salon Senior.

Je viens de découvrir ce qui a été dit. « Ce n'est pas grave, rien ne s'est passé ! En gros c'est ce que cela veut dire ».

Il faut savoir que le Tribunal Administratif a annulé la délibération et je vous ferai passer un extrait de l'intervention du rapporteur public. Il a estimé que le Maire et l'adjointe aux affaires sociales avaient induit en erreur les conseillers municipaux au moment du vote.

La deuxième chose, et c'est ce qui me dérange le plus (je ne comprends pas d'ailleurs que cela ne vous ait pas gêné), c'est que le CCAS a demandé explicitement au Conseil Municipal de mettre à sa disposition gratuitement deux salles municipales ; c'est-à-dire que nous avons voté un tarif particulier pour une mise à disposition des salles au CCAS à sa demande, et en fait le CCAS a loué 12 000 €.

G. EYMARD

S'agit-il d'une remarque ou de modifications à apporter au compte rendu. Nous sommes à l'approbation du compte rendu de la précédente séance.

T. ELMASSIAN

Il faut aussi apporter ces modifications.

G. EYMARD
C'est très long !

T. ELMASSIAN
Ce n'est pas grave.

G. EYMARD
Ce n'est pas inscrit à l'ordre du jour, je rappelle que nous sommes à l'approbation du compte rendu.

T. ELMASSIAN
Tu n'as pas à me limiter.

G. EYMARD
Je suis responsable de la police du Conseil.

T. ELMASSIAN
Je reprends : le Conseil Municipal a mis à disposition gratuitement 2 salles municipales et le CCAS a loué 12 000 € une partie de ces salles. Cela veut dire que nous avons directement le CCAS qui a fait un cadeau de 12 000 € au gestionnaire du salon. Puisque que les salles étaient mises à sa disposition gratuitement, il aurait dû pouvoir disposer de l'espace dans le salon sans le payer.

G. EYMARD
Très bien. D'autres commentaires ?

P. CHANAY indique :

Page 10, au sujet de la subvention octroyée au Comité des Fêtes, lorsqu'il est écrit dans le compte-rendu :

P. CHANAY
*« Nous sommes très contents de voir le Comité des Fêtes augmenter son activité mais nous regrettons
« que cette subvention de 2210 € n'ait pas fait l'objet d'examen formel en commission, contrairement
« à ce qui a été dit en séance ».*

F. JORDAN
*« Le dossier n'était pas passé en commission car il n'était pas complet. Cependant, un mail a été envoyé
« à chaque membre de la commission pour demander leur accord. Il y a deux commissions, une pour
« l'attribution des subventions et l'autre pour l'occupation des salles ».*

Au sujet du vote de la subvention au Comité des Fêtes, j'avais fait la remarque en disant que la commission n'avait pas été avertie de cette attribution. Françoise avait répondu que **la commission n'avait pas été convoquée pour l'attribution de cette subvention**. J'aimerais que ceci soit inscrit dans le compte rendu, page 10. Ceci rétablit la vérité.

Page 25
Une correction est à apporter au niveau de la remarque de Monsieur FONTANEL qui doit être écrite comme suit : « ce n'est pas vrai, moi ça m'est arrivé ».

A l'issue ces remarques, le compte rendu de cette séance est adopté à l'unanimité.

▪ **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Attribution des marchés publics

LISTE DES MARCHES ACTUALISEE AU 19/09/2019

Signature des marchés	Date réunion choix	Entreprises retenues	Montant
RENOVATION DE LA SALLE DE SPORT SAINTE LUCE A CHARBONNIERES LES BAINS LOT 1 MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES	02/07/2019	COMPTOIR DES REVETEMENTS	23 331.62€ HT
RENOVATION DE LA SALLE DE SPORT SAINTE LUCE A CHARBONNIERES LES BAINS LOT 2 PEINTURES	02/07/2019	COMPTOIR DES REVETEMENTS	7 291.10€ HT
RENOVATION DE LA SALLE DE SPORT SAINTE LUCE A CHARBONNIERES LES BAINS LOT 3 PROTECTIONS MURALES	02/07/2019	MARTY SPORT	31 323.9€ HT
RENOVATION DE LA SALLE DE SPORT SAINTE LUCE A CHARBONNIERES LES BAINS LOT 4 PARQUETS	02/07/2019	VERNIS SOLS	23 700€ HT
MATERIEL DE CUISINE DE LA CRECHE TOM POUCE ET DE LA PLONGE DU RESTAURANT SCOLAIRE	07/07/2019	BONNET THIRODE	26 599€ HT
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU POLE ENFANCE JEUNESSE	11/07/2019	GROUPEMENT DU CABINET PLOTTIER ARCHITECTE	MONTANT DES HONORAIRES 245 933.5€ HT SOIT TAUX DE REMUNERATION DE 12.05%
VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES DES ERP	31/07/2019	QUALICONSULT	17 836€ HT

- Attribution ou renouvellement de concessions au cimetière communal

LISTE ACTUALISEE AU 19 SEPTEMBRE 2019

COLUMBARIUM				
CARRE	N°	OBJET	DATE	CONCESSIONNAIRE
11	2/13	Renouvellement	10 juillet 2019	Famille BELIN G.
12	3/32	Attribution	11 juillet 2019	Mme PESTOURIE M.T.

CONCESSIONS PLEINE TERRE				
CARRE	N°	OBJET	DATE	CONCESSIONNAIRE
09	156	Renouvellement	25 juin 2019	Famille MICHON
02	52	Attribution	28 juin 2019	Mme MARIGNIER N.
07	29	Renouvellement	09 juillet 2019	Famille KREBS J.
09	157	Renouvellement	25 juillet 2019	Mme JEANPIERRE Colette

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1. AFFAIRES GENERALES

Délibération n° 2019-267-09-01

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2018 DU SIPAG

Rapporteur : L. MORAZZINI

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est communiqué le rapport annuel d'activité 2018 du Syndicat Intercommunal pour les personnes âgées de l'Ouest Lyonnais (SIPAG).

Avant de laisser a parole à Laëtitia JOUSSE, Présidente du SIPAG, pour présenter ce rapport, L. MORAZZINI apporte les précisions suivantes :

Il ne faut pas oublier pas que le SIPAG par ses différentes activités et actions qu'il mène auprès de nos aînés, est une structure complémentaire et indispensable pour le mieux vivre des + de 60 ans, représentant un total de 1 465 personnes, soit 28 % sur la commune de Charbonnières, qui est le taux le plus élevé des 13 communes rattachées au SIPAG, avec une moyenne est de 23 %.

Je voudrais vous rappeler la semaine bleue va se dérouler du 8 au 11 octobre prochain avec un programme varié (randonnée, loto, bal et cinéma le 10 octobre à 14 h 30 à Charbonnières, avec le film « les vieux fourneaux »)

Alors venez nombreux, et n'hésitez pas à consulter le SIPAG ou Anne TRONEL en Mairie.

L. JOUSSE prend la parole, remercie l'assemblée et présente ce rapport en projetant le rapport ci-annexé.

A l'issue de cette présentation, des interventions suivent.

S. FONTANGES

Je vous remercie pour cette présentation très intéressante. Je ne sais pas si Lina est d'accord mais il serait intéressant que nous puissions vous rencontrer au niveau du C.C.A.S dont je suis membre.

Il y a beaucoup de choses en rapport avec le SIPAG et si nous pouvions échanger ensemble, nous pourrions arriver à certaines perspectives et vous pourriez répondre à certaines de nos interrogations.

L. JOUSSE

Très volontiers. Hier j'étais au CCAS de Marcy-l'Etoile. Je pourrais venir avec la directrice du SIPAG qui est également aujourd'hui directrice de l'établissement Jean Villard. C'est un moyen pour nous de vous présenter de façon plus approfondie le SIPAG et, dans le cadre du projet d'accompagnement des aidants, nous souhaitons nous rapprocher encore plus des CCAS pour voir comment nous pouvons repérer au mieux les aidants en grande fragilité.

S. FONTANGES

Ceci permettrait de nous entretenir un petit peu plus. A Tassin, il y a eu la maison du Répit qui a été inaugurée. Etes-vous en lien avec cette maison ? C'est peut-être une aide supplémentaire.

L. JOUSSE

La maison du Répit accompagne les aidants de moins de 60 ans. En revanche, nous avons un dispositif sur la Métropole « Métropole Aidante » qui coordonne, pour les plus de 60 ans, toutes les actions pour les aidants (information, répit à domicile ou en établissement, soutien psychologique, formation, démarches administratives...). Nous devons également adhérer à cette association et signer la chartre.

L. MORAZZINI

Nous avons évoqué avec Laëtitia que le SIPAG vienne en réunion au CCAS mais nous attendions une certaine stabilisation. Avant l'arrivée de la nouvelle directrice, nous pouvons plus facilement se rendre dans les différents CCAS. Ceci est donc prévu.

L. JOUSSE

Je remercie les deux délégués au SIPAG, Lina MORAZZINI, ainsi que Catherine GOYON qui intervient beaucoup au niveau de la prévention puisqu'elle fait partie d'une commission collective.

G. EYMARD

Je vous remercie. Je sais que la coopération avec le SIPAG fonctionne très bien et que vos services sont indispensables pour arriver à détecter les personnes qui sont dans le besoin et n'osant pas toujours se déclarer. C'est toute la difficulté des affaires sociales.

L. MORAZZINI

Les aidants se trouvent très souvent dans le déni car ce n'est pas toujours facile d'accepter.

A l'issue de cette présentation et des interventions qui ont suivi, le Conseil Municipal de prend acte de la communication du rapport annuel d'activité 2018 du Syndicat Intercommunal pour les personnes âgées de l'Ouest lyonnais (SIPAG).

MODALITE DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DES CANDIDATS EN PERIODE ELECTORALE

Rapporteur : G. EYMARD

G. EYMARD expose aux membres du Conseil Municipal qu'en période de campagne préélectorale, la question de la mise à disposition par la commune de locaux communaux au profit des candidats déclarés à l'élection et des partis politiques apparaît comme fondamentale pour l'expression de la démocratie.

Pour atteindre cet objectif, la mise à disposition doit notamment respecter l'égal accès de tous les candidats et de tous les partis à cette possibilité de disposer de locaux communaux, ce qui doit se traduire par un encadrement de la procédure par des règles claires et uniformes.

L'article L. 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte-tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le Conseil Municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation* ».

En période préélectorale, les conditions générales de mises à disposition de locaux communaux au profit des candidats déclarés à l'élection et des partis politiques sont les suivantes :

- Dans les six mois qui précèdent le scrutin, les seules salles municipales pouvant être mises à disposition des candidats déclarés aux élections ou des partis politiques sont celles listées ci-après ;
- Ces mises à dispositions sont consenties à titre gratuit ;
- Les demandes de salles doivent être déposées en mairie 15 jours au moins avant la date de la réunion.

Les salles pouvant être mises à disposition dans le cadre susvisé sont les suivantes par ordre de priorité, en fonction de la disponibilité :

- Salle 1 Maison des associations ;
- Salle des Erables ;
- Salle du Conseil Municipal ;
- Salle 1 au 102-104 Route de Paris ;

Selon la fréquence et les objets suivants :

OBJET	PERIODE PRE ELECTORALE (6 mois précédant le scrutin)	PERIODE DE CAMPAGNE OFFICIELLE (15 jours précédant le scrutin)
Réunion publique	2 fois maximum	2 fois maximum
Réunion de liste	3 fois maximum	
Parti politique	1 fois maximum	

G. EYMARD précise que, si un parti demandait de faire une réunion publique avec une thématique qui colle avec les élections municipales, il y a aura la possibilité de louer une des salles les plus appropriées, ou, si c'est l'année prochaine, la salle 1 du 102 route de Paris ;

En application de la disposition précitée, Monsieur le Maire pourra, pour des considérations relevant des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public, et à l'exclusion notamment de toute considération d'opportunité, s'opposer à certaines mises à disposition.

Des interventions suivent :

P CHANAY

Pour des réunions de listes, lorsqu'il est indiqué « 3 fois maximum » c'est uniquement en période préélectorale ?

G. EYMARD

C'est global.

G. EYMARD

Il ne peut pas y avoir de réunion de liste pendant la période de campagne.

G. EYMARD

Non, nous ne pourrions pas prêter de salles

CHANAY

C'est donc un choix ; Où en avez-vous discuté ?

G. EYMARD

En conseil d'adjoints. Nous avons toute liberté. Aujourd'hui, on ne connaît ni les candidats, ni le nombre de listes. On va y aller avec prudence mais déjà on annonce la gratuité avec un nombre de fois.

S. FONTANGES

Je remercie le Conseil d'Adjoints d'octroyer la gratuité pour l'occupation des salles. C'est ce qui s'est fait à Charbonnières depuis toujours.

G. EYMARD

Ce n'était pas officiel.

S. FONTANGES

C'est bien pour cela que je te remercie Gérald ! En revanche, ce qui est novateur c'est le nombre d'occupation défini. Sur quoi êtes-vous basé ?

G. EYMARD

Nous avons regardé ce qui se passait dans les autres communes. Pour l'instant, comme nous n'avons pas de vision par rapport au nombre de listes candidates, on sait qu'il faut assurer un déroulement de la campagne en bonne et due forme. Pour l'instant, il y a donc assez de possibilités de réservation et nous verrons.

S. FONTANGES

En cas de présence de 5 listes, c'est raisonnable. Pour uniquement 2 listes, c'est discutable.

G. EYMARD

A Charbonnières, il y a toujours plus de 2 listes. On verra.

S. FONTANGES

Oui, on verra !

P. CHANAY

Je trouve gênant le paragraphe sur l'application des considérations. Ceci me semble très vague et laisse à Monsieur le Maire la possibilité de refuser ou pas l'attribution d'une salle.

G. EYMARD

C'est l'application de la loi.

P. CHANAY

Cela marchait très bien avec un consensus jusqu'à maintenant, et je ne vois pas pourquoi on délibère aujourd'hui.

G. EYMARD

Je crois que c'est un problème de transparence. En 2014, lorsqu'on demandait des salles on ne savait pas à quoi on avait droit et on ne savait pas quelle salle allait être attribuée.

M. ROSSI

Rien n'empêche que ces réunions puissent se dérouler ailleurs.

G. EYMARD

On sait bien comment se passe la campagne électorale.

S. FONTANGES

Peut-on définir entre nous quelles sont les capacités des salles ?

G. EYMARD

Tu as déjà fait une campagne électorale en 2014 !

La capacité des salles est de :

- 150 personnes à la MDA
- 30 personnes à la salle des Erables
- 80 personnes dans la salle du Conseil.

Je précise qu'il s'agit de réunions de listes, donc des réunions de travail. La salle du 102-104 route de Paris peut accueillir 200 personnes.

S. FONTANGES

La loi dit « équité ». Si une liste peut avoir la MDA (150 personnes – centre-ville), ce n'est pas la même chose pour les Erables (30 personnes).

G. EYMARD

Tu ne vas pas faire une réunion publique à la salle « Les érables ». Les réunions publiques se font éventuellement à la MD.A ou au 102-104 route de Paris

S. FONTANGES

Pour l'instant, je ne suis pas candidate.

G. EYMARD

Nous savons que tu as l'investiture ! Ceci est paru dans la presse.

S. FONTANGES

Si une liste demande la MDA, une autre pourra l'avoir aussi.

G. EYMARD

Ceci n'est pas un problème mais pourrait le devenir en présence de 5 listes. On serait obligé de revenir à quelque chose de plus light. C'est au candidat de choisir sa salle en fonction du nombre de personnes qu'il pense rassembler.

S. FONTANGES

Est-ce que toutes les salles sont équipées de micro ?

G. EYMARD

Il n'y pas de micro au 102-104 route de Paris.

Pour les salles, aucun prêt de matériel n'est prévu en dehors de la sonorisation.

A l'issue de ces interventions, Monsieur le Maire invité le Conseil Municipal à se prononcer sur les modalités précitées.

le Conseil Municipal, à :

22 VOIX POUR

4 ABSTENTIONS

(S. FONTANGES – K. FAUSSILLON – P. CHANAY – L. SAUZAY)

- **APPROUVE les modalités de mise à disposition des locaux communaux précités ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre à la disposition des candidats qui en font la demande les locaux.**

2. FINANCES – COMPTABILITE PUBLIQUE

Délibération n° 2019-267-09-03

GARANTIE D'EMPRUNT DE LA COMMUNE A ALLIADE HABITAT CONSTRUCTION POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS PLUS ET PLAI 102/104 ROUTE DE PARIS

Rapporteur : G. EYMARD

G. EYMARD informe les membres du Conseil Municipal que pour assurer le financement de l'opération de construction de logements du 102-104 route de Paris, la société Alliage Habitat doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations des prêts PLUS et PLAI.

Par courrier en date du 1^{er} juillet 2019, la société HLM Alliage Habitat a sollicité auprès de la commune la garantie de ces prêts à hauteurs de 15%, soit 410 700,75 € : les 85% restant étant garantis par la métropole du Grand Lyon.

Aucune observation n'est formulée par les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 738 005 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de 4 Ligne(s) du Prêt est destiné à financer VEFA de 23 logements située 102/104 route de Paris à Charbonnières-les-Bains.

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Montant :	PLUS 631 043 euros
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt : Montant :	PLUS FONCIER 855 923 euros
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt : Montant :	PLAI 857 412 euros
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt : Montant :	PLAI FONCIER 393 627 euros
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- **S'ENGAGE pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir au Contrat de Prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.**

Délibération n° 2019-267-09-04

OPERATION IMMOBILIERE « 6 AVENUE DE LA VICTOIRE : OCTROI D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU BAILLEUR 3F IMMOBILIERE RHONE-ALPES

Rapporteur : M. ROSSI

Il est rappelé au Conseil Municipal que le bailleur social, la société 3F Immobilière Rhône-Alpes, s'est porté acquéreur de 6 logements locatifs sociaux situés 6 avenue de la victoire à Charbonnières-les-Bains.

L'opération d'acquisition-amélioration, composé de 4 T3 et de 2 T4 pour une surface utile de 447,50m² a fait l'objet d'une décision d'agrément et d'attribution de subvention délivrée par la DDT en date du 20 février 2017. Le financement des logements a été réalisé selon la répartition suivante : 4 PLUS et 2 PLAI.

Conformément aux règles applicables au logement social et logement d'insertion, le plan de financement de cette opération prévoit l'octroi d'une subvention de la commune de Charbonnières les Bains d'un montant de 15 663 €. Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- **10 255 € pour l'acquisition de 4 logements PLUS**
- **5 408 € pour l'acquisition de 2 logements PLAI**

Aussi le bailleur 3F Immobilière Rhône-Alpes a sollicité Monsieur le Maire pour l'octroi de cette subvention.

P. CHANAY

Il s'agit de l'immeuble à gauche du restaurant « L'orée du Parc ». Nous n'avons jamais entendu parler de cette opération de logements sociaux de la part de la Métropole.

G. EYMARD

Elle date de 2017 ; je n'avais pas la signature.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le montant de subvention d'un montant de 15 663 € au bénéfice du bailleur 3F Immobilière Rhône-Alpes ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

3. URBANISME

Délibération n° 2019-267-09-05

CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DES VALLONS DE SERRES, DES PLANCHES ET DE LA BEFFE – ANNEE 2019

Rapporteur : G. EYMARD

Il est rappelé au Conseil Municipal la disparition du Syndicat des Vallons de Serres et Planches, qui a fait suite à la reprise par la métropole du Grand Lyon de la compétence des projets nature engagés sur le secteur des Vallons de serre, des Planches et de la Beffe.

Bien que cette compétence soit désormais attribuée à la Métropole, la volonté communale et métropolitaine est de conserver une gestion de proximité. Les projets nature-ENS sont, par conséquent, portés désormais par les Communes volontaires avec l'appui de la Métropole. Les actions sont définies et suivies par un comité de pilotage comprenant des représentants de chaque Commune, membre du projet, et de la Métropole.

Les projets nature permettent de préserver les réservoirs de biodiversité sur le territoire en créant des zones de protection de l'environnement et en améliorant les habitats des espèces à protéger. Ils proposent également des lieux de promenade pour les habitants et des animations pédagogiques pour les enfants et les adultes. L'objectif est que les habitants apprennent à connaître et apprécier ces sites et leur biodiversité. Ainsi, de génération en génération, au-delà de l'aspect réglementaire, ces sites seront protégés.

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé par délibération du Conseil de Communauté n° 2006-3763 du 13 novembre 2006, et du transfert, le 1er janvier 2015, de la politique départementale des ENS et de ses moyens financiers. Les objectifs et les territoires de projet définis par la politique des projets nature et celle des ENS sont similaires.

Pour l'année 2019, les actions définies et portées par les Communes au sein des projets nature-ENS concernent des actions d'entretien des espaces, d'aménagement et d'équipement permettant d'organiser la fréquentation des sites, de préservation et de suivi de la flore, de la faune et des milieux naturels, d'outils de communication et de programme d'animations pédagogiques.

Le Conseil de la Métropole a délibéré le 13 mai 2019 sur le financement des programmes d'actions 2019 mis en œuvre par les Communes.

Concernant le projet nature des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe, les Communes de Dardilly, Charbonnières les Bains, Écully et La Tour de Salvagny poursuivent le projet de gestion et de valorisation des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe.

Le programme 2019 comprend, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques et une mission de surveillance du site.

En investissement, le programme présente des actions d'aménagement de mares et de suivi des populations d'amphibiens, la réalisation d'une cartographie des habitats naturels et la mise en œuvre d'un plan de gestion forestier. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue. Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2018 le projet à hauteur de 80 600 € (49 600 € en investissement et 31 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2019 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximums suivants :

Projet nature des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe	Montant (en € TTC)
Investissement	35 000
Fonctionnement	35 000
Total	70 000

G. EYMARD rappelle que la commune de Dardilly assure la gestion technique et financière du projet ; elle assurera donc les dépenses inscrites au budget de la métropole pour le compte de cette dernière.

S. FONTANGES

Comme tu le disais, la commune de Charbonnières était précédemment membre du syndicat à part entière comme Dardilly et Ecully. Il y avait une véritable symbiose, une véritable discussion des élus qui prenaient part à tout ce qui se faisait au niveau de ce vallon. Depuis la dissolution de ce syndicat demandée par le Préfet, je pense sincèrement que c'est une perte pour nous, car nous sommes bien moins impliqués dans ce qui se passe pour la zone qui est sur Charbonnières. Il y a des sentiers pédestres, il y a des activités de découverte par les écoles de la commune et, d'ailleurs, je ne sais pas si elles peuvent encore y aller. On a perdu un peu « la main dessus » et je le regrette.

Qui représenté la commune au sein de ce syndicat au sein du Comité de Pilotage ?

G. EYMARD

J. LASSAIGNE a été remplacé par S. CARDINAL

S. FONTANGES

Il n'y a pas eu de vote.

G. EYMARD

Il s'agit d'une nomination. Une délibération n'était pas nécessaire.

D'autre part, rien n'a changé au niveau de ce fonctionnement, il y a toujours la volonté de préserver ces sites verdoyants qui sont un poumon vert.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire

- à signer la convention de délégation de gestion des Vallons de serres, des Planches et de la Beffe ;
- à signer tous documents afférents à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

▪ Places de stationnement, avenue Général de Gaulle

P. CHANAY

Nous n'avons pas pu repérer sur plan ni sur site les emplacements réservés à la livraison sur l'avenue Général de Gaulle. Seront-elles bien aux emplacements prévus ?

G. EYMARD

Ils seront situés au même endroit, c'est-à-dire en face de la boucherie, à droite en descendant. Les emplacements pour les convoyeurs de fond resteront aussi. Une aire de livraison existe toujours avenue Lamartine et une aire pour les handicapés avec une place plus fonctionnelle que celle qui existait sera également matérialisée.

P. CHANAY

Dans la réunion du 14 mai, il a été montré qu'il y allait avoir des places pour les véhicules électriques. Le nombre de places pour ces derniers n'a pas été précisé. Sont-elles comprises dans le nombre de places de stationnement ?

G. EYMARD

Oui

P. CHANAY

S'il n'y a pas de voitures électriques, il y aura donc 4 places en moins pour les autres véhicules ; ce n'est pas la majorité des charbonnois qui disposent d'une voiture électrique.

P. CHANAY

Avez-vous prévu d'informer et d'accompagner les commerçants dans une éventuelle démarche d'indemnisation ?

G. EYMARD

Je crois que nous leur avons répondu lors d'une réunion que nous avons eu ensemble. Nous allons nous renseigner auprès de la Métropole pour connaître le nom du service où ils devront adresser leur demande sachant que depuis 2008 il n'y a plus de commission d'indemnisation.

P. CHANAY

Plus de commission ou plus d'indemnisation ?

G. EYMARD

S'il n'y a pas de commission, je comprends que les besoins de la collectivité priment sur les intérêts particuliers. Cependant, nous allons les accompagner dans leurs démarches. Ils ne doivent pas les faire trop tôt car des bilans chiffrés devront être communiqués avant et après.

P. CHANAY

Je vous remercie.

- **Protection juridique fonctionnelle des élus**

T. ELMASSIAN

Vous savez que j'ai eu plaisir d'être assigné au Tribunal de Grande Instance par la société ALLILA PROMOTION qui conteste mon droit en tant qu'élu de contester une délibération du Conseil Municipal. A partir de là, c'est non détachable de ma fonction d'élu, donc je demande à bénéficier de la protection juridique fonctionnelle qui est attachée à la fonction de conseiller municipal.

G. EYMARD

Tu peux en faire la demande. J'ai reçu ton courrier et nous n'avons pas pris le temps de s'en occuper. Nous t'avions fait parvenir le cahier des charges de l'appel d'offres. Nous avons regardé ce courrier et tu auras une réponse d'ici à la semaine prochaine.

- **Messagerie Microsoft**

T. ELMASSIAN

J'ai eu un problème de messagerie. Je ne peux pas changer mon mot de passe avec OFFICE 365 car seul l'administrateur peut le faire. Axxess m'a indiqué que ce n'était pas autorisé car c'est le choix de l'administrateur, donc de la commune. On ne maîtrise donc plus notre mot de passe.

La communication de Microsoft précise que dans cette configuration l'établissement ou la collectivité maîtrise l'accès aux données. Je rappelle également le R.G.P.D.

Pour l'instant, je demande à ce que je puisse modifier mon mot de passe comme je le souhaite et que vous supprimiez cette fonction. Les données sont accessibles par le gestionnaire de Microsoft.

M. RAVIER

Effectivement, Microsoft impose son produit. Les tests ont été fait avec Sybil et logiquement vous pourrez changer votre mot de passe.

- **Prochaine séance du Conseil Municipal**

G. EYMARD

Le prochain Conseil Municipal est actuellement fixé au **MERCREDI 13 NOVEMBRE** mais il n'est pas exclu que son ordre du jour soit reporté à la séance de décembre. (Il n'y aurait donc qu'une seule séance).

▪ Solidarité emplois

L. MORAZZINI

Suite à l'adhésion du CCAS auprès de Solidarité emplois en avril dernier, en complément de l'article sur le bulletin d'information de juillet 2019, je voudrais vous donner quelques chiffres pour la période d'avril à fin août 2019.

47 candidats ont été suivis à l'antenne de Charbonnières par les 3 bénévoles en Mairie, avec 8 retours à l'emploi et 3 formations trouvées.

Nous sommes satisfaits de ces résultats, et espérons qu'avec « le bouche à oreille » d'autres candidats viendront consulter cette permanence qui est ouverte au public tous les mardis matin en mairie.

La séance est levée à 21 H 30.

Le secrétaire de séance :



Catherine GOYON

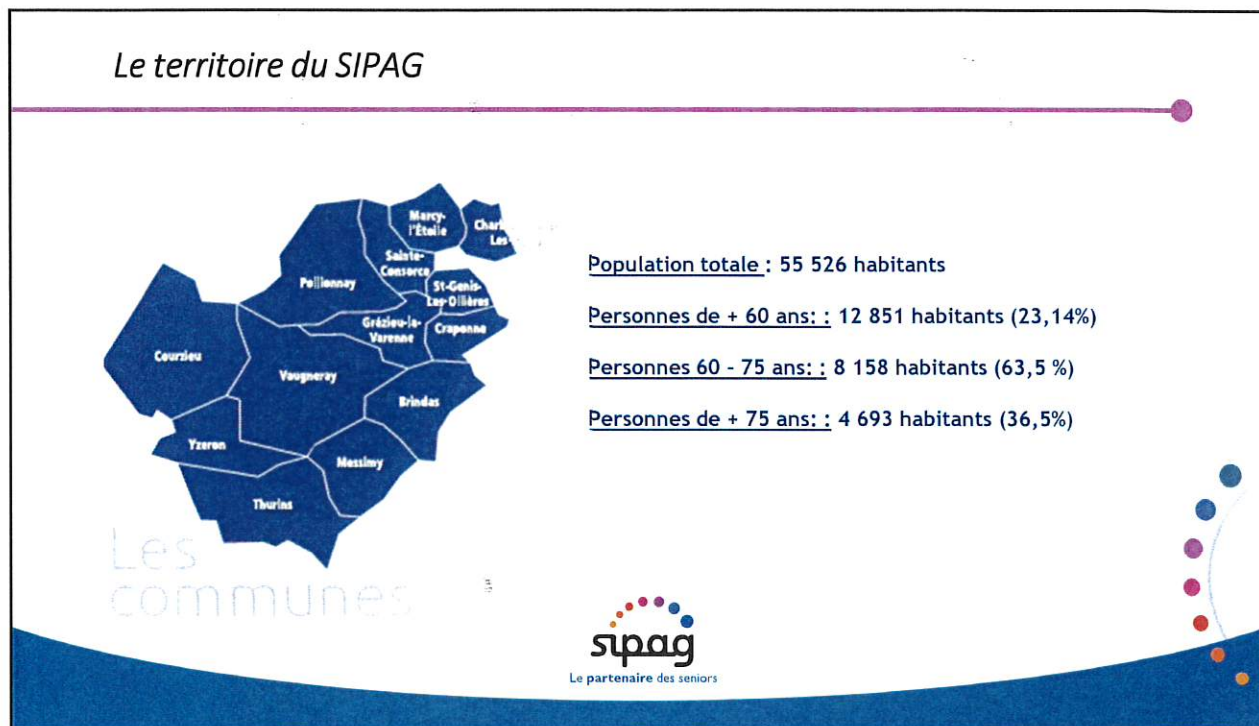
Le Maire :



Gérald EYMARD



1



2

Rapport financier 2018

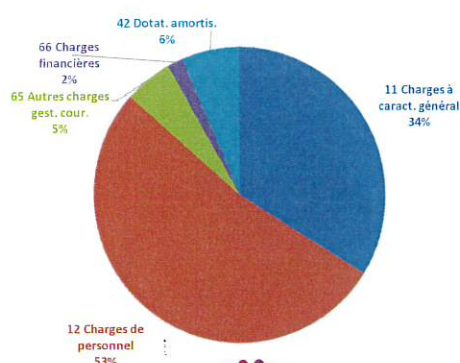


3

Dépenses de fonctionnement 2018

Montant total des dépenses : 357 438,31 €

En diminution de 17 426,18 € (4,6 %) / exercice 2017.

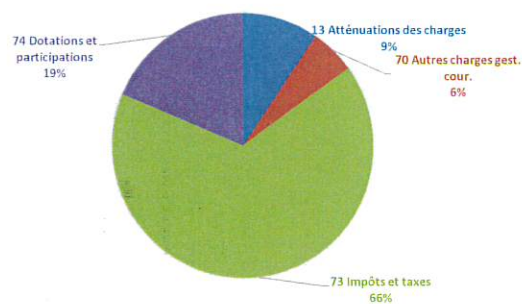


4

Recettes de fonctionnement 2018

Montant total des recettes : 413 186,73 €

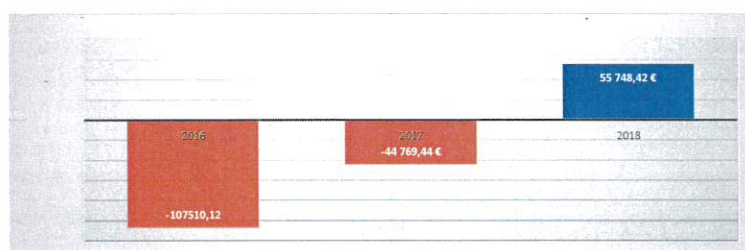
En augmentation de 83 091,68€ (18 %) / exercice 2017.



sipag
Le partenaire des seniors

5

Evolution du résultat comptable de fonctionnement 2016-2018



- Baisse des charges (charges salariales, Strada ...)
- Augmentation des subventions :
 - Conférence des financeurs Rhône & Métropole
 - Fondation de France

sipag
Le partenaire des seniors

6

RESULTAT 2018

	EXCEDENT/ DEFICIT COMPTABLE 2018	REPRISE RESULTAT CUMULE 2017	RESULTAT CUMULE 2018
FONCTIONNEMENT	+ 55 748,42€	130 922,14€	186 670,56 €
INVESTISSEMENT	- 353,05 €	370 585,68€	368 561.03 €



7

Bilan d'activités 2018

8

Bilan d'activités 2018

- I – L' ACTIVITE GLOBALE : Profil des usagers et partenaires
- II – SERVICE PREVENTION
- III – SERVICE D'ECOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT
- IV – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES PROCHES AIDANTS



9

I/ Activité globale

- 1) Répartition par commune des usagers
- 2) Répartition par service
- 3) Veille sociale du SIPAG: les partenaires



10

Répartition par commune des usagers:

1154 personnes accompagnées:

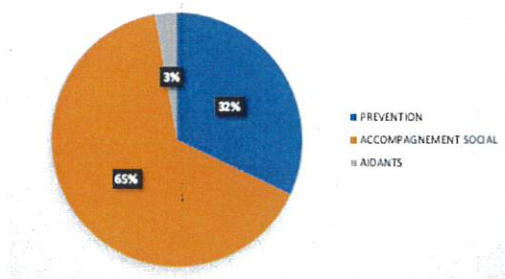
Nb usagers par commune et par service



11

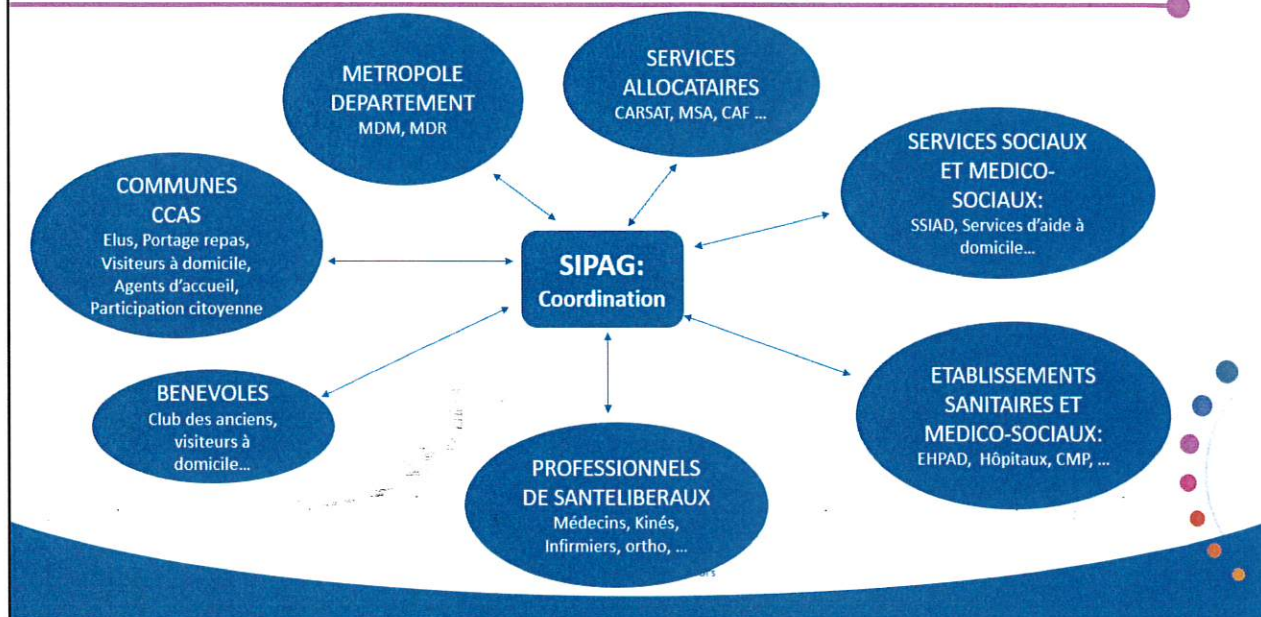
Répartition par service

Répartition des usagers par service



12

Veille sociale du SIPAG:



13

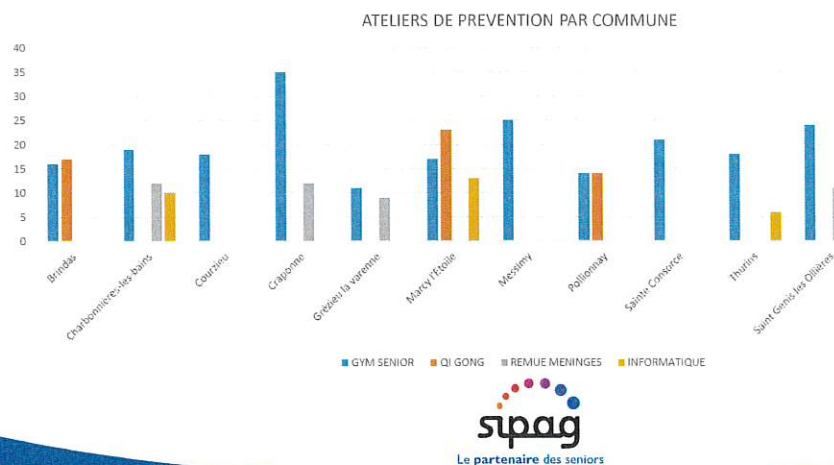
II/ Service prévention

- 1) Les ateliers de prévention
- 2) La Semaine Nationale des retraités et des personnes âgées
- 3) Partenariat spécifique avec les communes: le salon Cap Senior

14

1) Les ateliers prévention

Le nombre d'ateliers en 2018 est de 30 pour 370 participants



15

2) La Semaine Nationale des retraités et des personnes âgées

600 participants aux activités prévues du 8 au 11 octobre 2018 :

- Une séance de cinéma à Charbonnières
- Une randonnée à Marcy l'Etoile
- Un loto à Sainte Consoce
- Un spectacle 100% souvenir avec N. Reyno à Craponne

16

3) Partenariat spécifique avec Charbonnières: le salon Cap Seniors



Plus de 800 personnes

17

III/ Service d'écoute et d'accompagnement

- 1) Objectifs et bilan global
- 2) Veille et accompagnement global et psychologique
- 3) Lieu d'écoute
- 4) Adaptation du logement



18

Objectifs:

- Repérer et identifier les personnes âgées « en situation de fragilité » en lien avec les CCAS et les divers partenaires du SIPAG
- Evaluer la situation de manière globale en analysant l'ensemble des besoins afin d'adapter l'accompagnement,
- Proposer un accompagnement social et/ou psychologique dans leur projet de vie
- Assurer un suivi afin d'anticiper la dégradation des situations,
- Informer et sensibiliser les CCAS et les partenaires au repérage de la fragilité

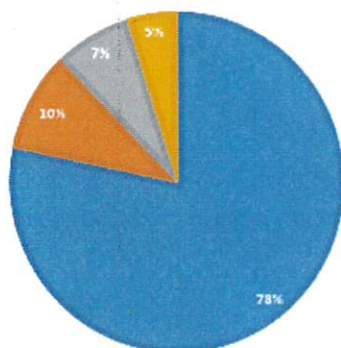


19

Répartition des 752 situations accompagnées:

REPARTITION DES ACCOMPAGNEMENTS PAR SERVICES

■ ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ■ ADAPTATION DU LOGEMENT ■ BILLET D'ÉQUILIBRE ■ ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE



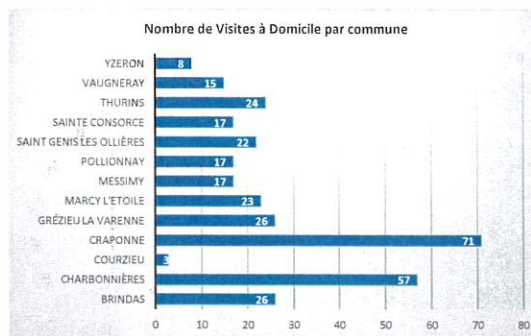
20

Moyens d'actions:

- Accueil physique et téléphonique au SIPAG à Craponne
- Permanences dans 5 communes:

Permanences dans les communes	BRINDAS	COURZIEU	MESSIMY	ST GENIS	VAUGNERAY
Nb de permanences	4	11	11	8	4
Nb de personnes accueillies	7	23	29	17	6

- 342 Visites à domicile:



21

Repérage de la fragilité avec:

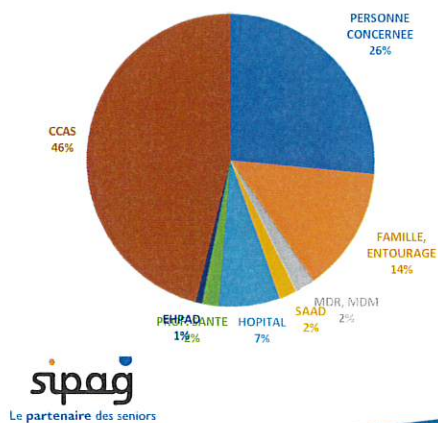
- les CCAS des communes:
 - portage de repas, visites à domicile, colis de Noël
 - plan canicule et grand froid
 - formation des bénévoles par les professionnels du SIPAG:
 - . Pollionnay (10 personnes)
 - . St Genis les Ollières (20 personnes)
 - . Thurins (11 personnes)
- Les professionnels du domicile
- Les hôpitaux

22

Origine des dossiers de demande:

- CCAS : 46%
- Personne : 26%
- Famille: 14%
- Hôpital : 7%
- MDR, MDM: 2%
- SAAD: 2%
- Prof'santé: 1%
- Ehpad: 1%

ORIGINE DES DOSSIERS DE DEMANDE



23

3) Le lieu d'écoute

Objectif : temps d'écoute, de conseil, de médiation et d'orientation avec le regard croisé de plusieurs professionnels (assistante sociale et psychologue)

Bilan: 20 situations évoquées en 2018.

Exemples:

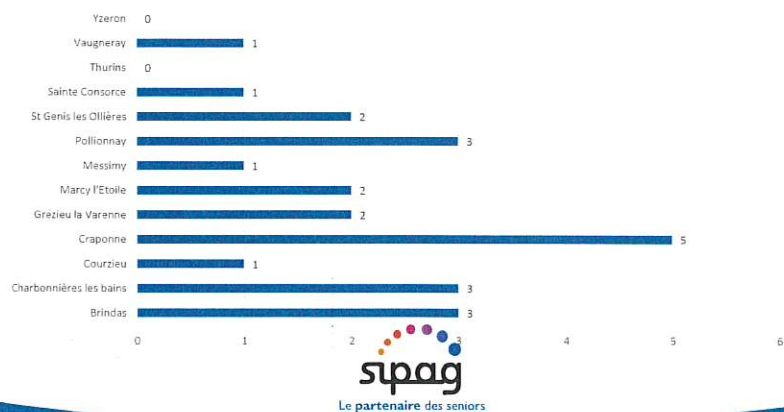
- conflits familiaux, conjugaux,
- incompréhensions face à la maladie (suite annonce diagnostic)
- Épuisement de l'aidant
- Nouvelles situations

24

3) Adaptation du logement

Objectif : Accompagner les personnes âgées dans leur projet d'adaptation de leur domicile en leur proposant une démarche simple, rapide et sécurisée.

Bilan: 24 situations relatives à l'adaptation du logement étudiées en 2018 :



25

IV/ Service d'accompagnement des proches aidants

Objectifs :

- Informer et accompagner les aidants dans leurs démarches
- Mieux comprendre la maladie de leur proche pour pouvoir l'accepter,
- Se sentir soutenus, accompagnés et de rompre l'isolement,
- Valoriser le rôle d'aidant et de favoriser sa reconnaissance sociale,
- Trouver des temps ou des lieux de répit,

26

1) Les temps d'information, de sensibilisation et de formation

- Conférence en partenariat avec la MSA et APICIL:
 - « Prendre soin de soi pour mieux accompagner l'autre »: 120 personnes
 - Animée par le docteur LIVET, médecin gériatre et directeur du centre de prévention AGIRC ARCCO
- Ateliers Santé des aidants en partenariat avec la MSA: 9 participants
 - un atelier permettant une sensibilisation sur leur santé
 - une invitation à participer à une consultation médicale spécifique en tant qu'aidant
 - un atelier bilan permettant de faire le point sur ces actions,



27

1) Les temps d'information, de sensibilisation et de formation

- Site internet Entr'Aidants: « fait par des aidants, pour des aidants »
 - en partenariat avec la Fondation de France
 - proposer de l'information locale, destinée aux aidants
 - Apporter des témoignages d'aidants
 - rencontre mensuelle avec 5-6 aidants
- Formation des Aidants : 8 aidants
 - en partenariat avec l'association Française des aidants
 - Session de 6 rencontres



28

2) Les temps de répit : pour les aidants

Bilan global:

	Ateliers d'aide et de répit aux proches aidants	Nb PEC	fréquence	durée	Nb séances / an
A	Atelier mémoire renforcée pour l'aidé = temps libéré pour l'aidant	16	2 tous les 15 jours	2h30	44
A	Atelier sophrologie	25	1 tous les 15 jours	1h00	19
A	Atelier socio-esthétique	16	1 tous les 15 jours	1h00	17
A	Atelier Gym douce relaxation	18	1 tous les 15 jours	1h00	19
Aa	Atelier Aidants-aidés : Equithérapie	8	4 par an	2h00	4
	Nb de prises en charges	83			

29

Les journées de répit:

JOURNEE	NB AIDANTS	LIEU	PROJET
27 février	8 aidants 1 PEC à "Jean Villard"	SIPAG BRIGNAIS	JOURNEE LUDIQUE Jeux coopératifs & sortie cinéma
26 avril	11 aidants 1 PEC à "Jean Villard"	LYON	JOURNEE CULTURELLE Musée des beaux-arts
21 juin	9 aidants 2 PEC à "Jean Villard"	YZERON	JOURNEE DETENTE Pique-nique partagé
13 septembre	7 aidants 0 PEC à "Jean Villard"	Jardin aromatique	JOURNEE OLFACTIVE Herboriste
22 novembre	7 aidants 2 PEC à "Jean Villard"	SIPAG	JOURNEE LUDIQUE Jeux & Kinésiologie

30

Activités 2018 de Jean VILLARD

Etablissement de rattachement du SIPAG

- 1) Réalisation des travaux d'extension et de restructuration de la plateforme
- 2) Poursuite du déploiement de l'Ehpad hors les murs



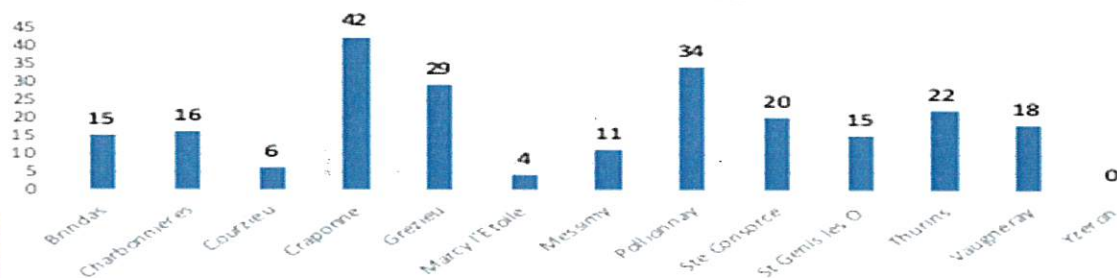
31

Activités traditionnelles: 241 personnes accueillies

	EHPAD 65 pl.	HT 10 pl.	AJ 3 pl.	SSIAD PA 40 pl.	SSIAD PH 9 pl.	TOTAL 127 pl.	
NB DE SEJOURS	83	130	15	53	8	289	PA
dt séj. inter-services	14	42	9	16	0	81	29%
NB PERS. ACCUEILLIES	82	83	15	53	8	241	

en HT 1 personne peut faire plusieurs séjours dans l'année

plateforme (n° FINESS) répartition des séjours par communes en 2018



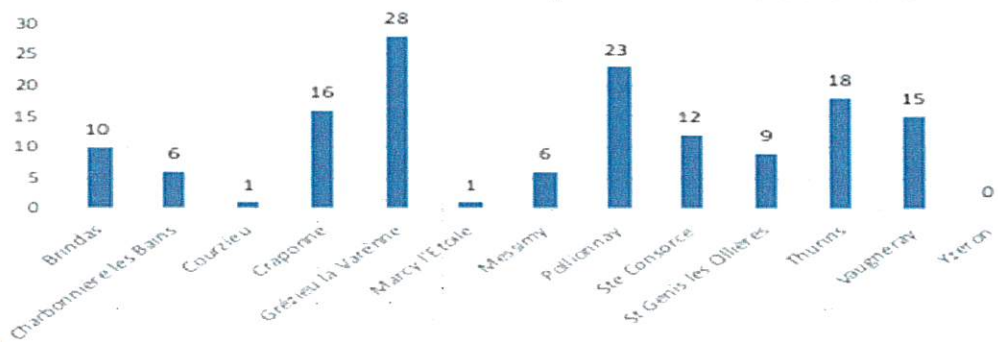
32

Pôle Ressource et Accompagnement

Objectifs: soutenir le parcours de santé des personnes du territoire du SIPAG

Nb pers PEC	2014	2015	2016	2017	2018
Total	92	98	104	142	182

nb de bénéficiaires du Pôle par commune du SIPAG



Le partenaire des seniors